

Méthodologie de mise en œuvre pour l'année 2020-2021 :

- 1- Temps 1 (premier trimestre):**
Rencontre entre le principal du collège et l'équipe de circonscription ;

- 2- Temps 2 (deuxième trimestre) :**
Réunion d'échanges entre les équipes premier et second degré afin de choisir les axes de travail au regard des objectifs à inscrire dans le projet d'école 2021/2024 et le projet d'établissement ;

- 3- Temps 3 (troisième trimestre) :**
Passation des PPRE passerelle du 1er degré vers le 2nd degré.